

Réunion du 13 Juillet 1965

OBJET :

OCCUPATION DE TROTTOIRS.

65110

le treize Juillet mil neuf cent soixante cinq à ..
18 h 30 , le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni en séance
ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la
présidence de M. le Député Maire, d'après convocations faites
le 9 Juillet.

Etaient présents : M. de LIPKOWSKI , Député Maire , MM. MATRAS,
BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. COLLE, MOUCHOT, BOUCHET, NAULIN, BOUDEY
BROTREAU, Mme BIDEAU, MM. VULTAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, DOMEQ,
BEP LAND, LANUSSE, TETARD, STIPAL, PECHEVIS, BUJARD, BETOUS , POUGET

Excusés . MM. NARTEAU et BENDER

Les Conseillers présents formant la majorité des mem-
bres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code
Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris
dans le sein du Conseil.

M. TETARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages
a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La Commission du commerce s'est réunie à plusieurs
reprises pour examiner sur place, en liaison avec les Services
Techniques et le Service des Ponts & chaussées l'occupation des
trottoirs par les commerçants.

Le souci de la commission est d'autoriser une occupa-
tion maximum compatible avec la circulation publique pour les établis-
sements de consommation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les propositions de la commission du Commerce

DECIDE :

- de fixer comme suit les limites maximum d'occupation à respecter
sur les trottoirs par les divers établissements :

